



DÉCISIONS PRISES LORS DE LA 62^e RÉUNION DU BUREAU DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PROGRAMME INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION (PIDC)

Accra, Ghana, 30 avril – 1 mai 2018

Décision sur le tour d'horizon analytique des rapports d'exécution relatifs aux projets soutenus par le PIDC en 2017

Le Bureau, après avoir examiné le présent document:

- Prend note des principales réalisations consignées dans les rapports d'exécution, qui forment une importante base de connaissances susceptibles d'éclairer la prise de décisions actuelle et future concernant l'appui du PIDC à de futurs projets de développement des médias ;
- Demande au Secrétariat du PIDC d'inclure les projets pleinement exécutés dans l'analyse;
- Prie le Secrétariat du PIDC de continuer d'améliorer la méthodologie de ces rapports analytiques afin de s'assurer que les enseignements et recommandations qui en ressortent sont bien pris en compte et d'élaborer un modèle de mise en œuvre plus conforme à la RBM;
- Prie le Secrétariat de communiquer aux unités hors Siège et à leurs responsables qui ne soumettent pas leurs rapports d'exécution, qu'en l'absence d'un tel rapport, les futures allocations budgétaires pour les projets de l'unité concernée pourraient se trouver compromises;
- Envisage de faire des affectations budgétaires plus conformes aux budgets demandés;
- Décide de soumettre ce document à la 31^e session du Conseil pour examen.

Décision sur le rapport sur les initiatives spéciales et les thématiques émergentes du PIDC

Le Bureau, après avoir examiné le présent document:

- Se félicite du rapport d'étape et encourage le PIDC à continuer de contribuer, par l'intermédiaire de ses initiatives spéciales, à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en complétant d'autres activités;
- Prie le Secrétariat de continuer à renforcer les initiatives spéciales du PIDC, en particulier dans le cadre de son futur mandat stratégique, et d'améliorer leur positionnement pour qu'elles continuent de contribuer au développement durable grâce à leurs effets sur les aspects concernés du développement des médias;
- Encourage le Programme à rester réactif en identifiant de nouvelles thématiques et en y donnant suite, notamment dans le cadre de son nouveau mandat stratégique ;
- Soumet ce document à la 31e session du Conseil pour examen.

Décision sur le point sur les projets en cours du PIDC financés par des contributions pré-affectées

Le Bureau, ayant examiné le présent document:

- Prend note des informations qu'il contient, qui illustrent ce que les contributions pré-affectées peuvent accomplir en termes de projets complémentaires concernant les priorités du PIDC et les activités spéciales menées dans le domaine du développement des médias.

Décision sur les informations actualisées concernant les projets complémentaires du PIDC financés par des fonds-en-dépôt (FIT)

Le Bureau, après avoir examiné le présent document:

- Prend note de ces informations actualisées qui illustrent le potentiel des fonds-en-dépôt, en tant que modalité de financement, en termes de projets complémentaires pour les priorités et initiatives spéciales du PIDC dans le domaine du développement des médias.

Décision sur l'évaluation externe du PIDC

Le Bureau :

- Prend note avec satisfaction du rapport complet de l'évaluation du PIDC et de la feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations et recommande au Conseil d'examiner les recommandations de l'évaluation du PIDC à sa 31e session pour la décision finale ;
- Demande au Secrétariat de préparer les documents pertinents sur ce point et de consulter les membres du Conseil avant la réunion du Conseil;

- Demande au Secrétariat de faire rapport au Bureau du PIDC, à sa 63e session, sur les évolutions et progrès réalisés.

Décision sur le réalignement des régulations financières

Le Bureau, après avoir examiné le présent document:

- Recommande au Conseil intergouvernemental du PIDC la proposition d'actualisation du Règlement financier du Compte spécial du PIDC, et d'examiner pour la décision finale;
- Une fois la version actualisée du Règlement financier approuvée, demande à la Directrice générale de la soumettre au Conseil exécutif pour examen à sa 206^e session.

Décision sur l'examen de la gouvernance, des procédures et des méthodes de travail des organes directeurs de l'UNESCO

Le Bureau, après avoir examiné les recommandations du Groupe de travail, recommande au Conseil de :

- Œuvrer aux recommandations générales à tous les organes internationaux et intergouvernementaux (OII) du Groupe de travail à composition non limitée sur la gouvernance (39 C/20 et 39 C/70) et de la résolution 39 C/87 de la Conférence générale, et d'identifier celles qui pourraient exiger une mise en œuvre immédiate (voir tableau en annexe) ;
- Œuvrer aux recommandations qui concernent spécifiquement le PIDC voir tableau en annexe;

Décision sur le débat thématique du Conseil du PIDC

Le Bureau prend note de la présente proposition et prie le Secrétariat de commencer l'organisation du débat thématique, en tenant compte de la discussion tenue par le Bureau.